



ACADÉMIE DE BESANÇON

Liberté

Égalité

Fraternité

**Présentation du Formulaire Colibris de
saisie des missions et parts PACTE 1D
fonctionnelles auprès des directrices/
directeurs d'école et des IEN**

1. **Rappel du contexte** (Isabelle Ribeiro, responsable de la DOS)
2. **Présentation du formulaire Colibris** (Héloïse Regnier, DSI)
3. **Cas particuliers/ Points d'attention** (Angèle Prillard, secrétariat Général)
4. **Calendrier de saisie** (Angèle Prillard, secrétariat Général)

Secrétariat Général

1. Rappel du Contexte

Mesures de revalorisation du métier d'enseignant

Socle

Mieux reconnaître l'engagement de tous les enseignants

Renforcer l'attractivité à différents stades de la carrière

Fluidifier les déroulements de carrière

- Revalorisations indemnitaires
- Amélioration des reclassements
- Promotions facilitées à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Pacte

Tenir compte de l'évolution des métiers et répondre aux nouvelles attentes

Garantir l'exercice de missions prioritaires partout sur le territoire

Valoriser davantage l'exercice de missions complémentaires aux ORS

- Sur la base du volontariat
- Une mise en œuvre au plus proche du terrain
- Un objectif d'amélioration du service public de l'éducation

1. Rappel du Contexte

Mesures de revalorisation du métier d'enseignant 1^{er} Degré

Qui est concerné ?

- **L'ensemble des personnels enseignants du 1^{er} degré, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels**, peuvent se voir attribuer des missions complémentaires et les parts fonctionnelles correspondantes
- Pour garantir le bon déroulement de l'année de stage, il est recommandé que **les fonctionnaires stagiaires ne soient pas sollicités** pour effectuer des missions complémentaires.

Sécabilité des parts :

Pour les professeurs des écoles, les missions peuvent faire l'objet **de demi-parts fonctionnelles**.

- Pour les missions correspondant à un volume horaire de prise en charge d'élèves, le nombre d'heures correspondant est **dans ce cas de 9 heures ou de 12 heures** selon la nature de la mission

1 part fonctionnelle Pacte = 1 250 €

1. Rappel du Contexte

Mesures de revalorisation du métier d'enseignant 1^{er} Degré

Pour le premier degré, l'exercice effectif des missions suivantes ouvre droit au versement d'une part fonctionnelle :

Nature de la mission	Missions	Volume horaire
Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves	Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6 ^{ème} .	18 heures
	Intervention dans le dispositif « devoirs faits ».	24 heures
	Intervention dans les dispositifs « stages de réussite » et « école ouverte ».	24 heures
	Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux (*).	24 heures
Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire	Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique.	FORFAIT
	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers.	FORFAIT

Pour le premier degré, l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, en lien avec les directeurs des écoles recense les personnels volontaires pour effectuer une ou plusieurs missions, **en priorisant l'attribution des missions relatives aux sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6^{ème}.**

1. Rappel du Contexte

Mesures de revalorisation du métier d'enseignant 1^{er} Degré

Lettres de mission :

L'accord des personnels volontaires est formalisé par **une lettre de mission** signée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et du directeur d'école (voir modèle en annexe).

Remarque : les lettres de mission sont à **conserver au sein de DSDEN** pour être produites en cas de contrôle.

Paie des parts fonctionnelles :

- Les parts fonctionnelles de l'ISAE sont versées mensuellement, par **9^{ème}d 'octobre à juin** (pour cette rentrée, paiement en novembre avec rappel d'octobre).
- Un contrôle des services effectués devra être réalisé par l'inspecteur de l'éducation nationale, en liaison avec le directeur d'école, (et les chefs d'établissement éventuellement).

2. Présentation du formulaire Colibris de saisie des parts PACTE 1D fonctionnelles

Intitulé du formulaire « Déclaration mission PACTE-SEMSIRH »

- Accès via le lien du formulaire Colibris pour les directrices/ directeurs d'école :

<https://demarches-besancon.colibris.education.gouv.fr/declaration-mission-pacte-semsirh-v4-1/>

2. Présentation du formulaire Colibris de saisie des parts PACTE 1D fonctionnelles

- Accès via Pratic + / widget Colibri Gestion/ portail agent/ tableau de bord des demandes/Pacte 1D pour les IEN

The screenshot displays the web interface of the Colibris application. At the top, the browser address bar shows the URL <https://agent-besancon.colibris.education.gouv.fr>. Below the browser, there are several tabs: 'Colibris - Connexion...', 'Pratic : Académie d...', and 'Nouvel onglet'. The main interface features a blue header with the 'publik' logo on the left and 'COLIBRIS - ACADÉMIE DE BESANÇON' on the right. A vertical navigation menu on the left contains icons and labels for: 'Portail agent', 'Gestion d'identités', 'Utilisateurs', 'Rôles', 'Saisie', 'Traitement', 'Fiches', 'Studio', 'Formulaires', and 'Modèles de fiche'. The central content area is titled 'Tableau de bord des demandes reçues' and contains several sections: 'Demandes de reconversion adaptation de', 'Demandes de PSC', 'Demandes de Forfait mobilités durables', and 'Pacte 1D'. On the right side, there are additional sections: 'Suivi du programme MAE', 'Dossiers MAE', 'DOS', and 'Dépôt de projet d'ouverture ou de modif'. The page number '8' is visible in the bottom right corner.

2. Présentation du formulaire Colibris de saisie des parts PACTE 1D fonctionnelles

Saisie par les **directeurs(trices) d'écoles** des Pactes (un formulaire par enseignant) selon l'enveloppe attribuée à la circonscription :

Pour chaque enseignant souscrivant un pacte : saisie des missions confiées à l'enseignant et des parts fonctionnelles à lui attribuer pour chaque mission

Transmission des formulaires à l'IEN de circonscription (attribution automatique)

Acceptation ou rejet (tout rejet doit être justifié).

La **validation du formulaire par l'IEN** génère automatiquement la **lettre de mission à télécharger** et à transmettre

Signature des lettres de mission par l'IEN et le Directeur(trice) d'école

Notification des lettres de mission aux professeurs des écoles

Une fois les missions effectivement réalisées (fin d'année scolaire), chaque directeur(trice) d'école atteste de l'accomplissement du service fait au titre des missions concernées à l'aide du formulaire COLIBRIS

2. Présentation du formulaire Colibris de saisie des parts PACTE 1D fonctionnelles

Démonstration de la conception et de l'utilisation du formulaire Colibris par Héloïse REGNIER (DSI)

2. Présentation du formulaire Colibris de saisie des parts PACTE 1D fonctionnelles

En cas de difficulté technique rencontrée lors de la saisie :

Etablir un ticket via Cépâge/ accessible depuis Pratic + / rubrique Colibris

Attention : pour les questions de fond, l'interlocuteur est la DSDEN



La région académique de Bourgogne Franche-Comté vous accueille dans son centre de services Cépâges (Centre de partage pour l'accompagnement généralisé des établissements et services)

Cépâges⁽¹⁾, accessible depuis le portail internet académique, met à disposition des personnels de l'éducation nationale l'ensemble des services offerts par la DSI (direction des systèmes d'information), autour d'un catalogue de ser...

Cliquez pour en savoir +



Créer un ticket depuis une recherche dans le catalogue

Faites une recherche dans le catalogue de services à partir de mots-clés



Recherche
étendue



3. Cas Particuliers/ Points d'attention

Cas Particuliers :

Cas des écoles privées :

Un formulaire spécifique sera conçu. Le lien sera adressé aux directrices/ directeurs d'écoles privées pour le mardi 3 octobre

La directrice/ directeur saisit les demandes de missions et parts fonctionnelles et les valide en même temps

Dans le cas de mission (s) et part (s) fonctionnelle(s) pour lui-même, une validation d'une autorité hiérarchique supérieure sera prévue (soit via le formulaire colibris, soit par une autre voie)

Cas des missions en collège :

Le ou les collèges concernés sont bien à indiquer par la directrice/ directeur d'école.
La lettre de mission reprend automatiquement le lieu de réalisation de la mission

3. Cas Particuliers/ Points d'attention

Cas Particuliers :

Cas des stages de réussite dans d'autres écoles :

Dans le formulaire Colibris, il n'est pas prévu de mentionner le nom d'une autre école que celle de rattachement du professeur des écoles concerné. La lettre de mission pourra être adaptée par l'IEN pour mentionner le lieu de réalisation de la mission

Cas des missions pour des conseillers pédagogiques :

Les missions pourront bien être saisies par l'IEN et validées également par l'IEN

Cas des missions pour les PSY-EN:

Le formulaire Colibris ne permet pas de gérer les missions pour les PSY-EN
A gérer en dehors de Colibris

Cas des missions CNR (*notre école faisons la ensemble*):

Les IEN doivent s'assurer que la DOS a notifié le projet CNR auprès de la DSDEN (après le passage en commission)

3. Cas Particuliers/ Points d'attention

Points d'attention :

Colibris n'est pas conçu pour archiver les données dans le temps

Nécessité pour les IEN de bien archiver les données via des exports réguliers à partir du tableau de traitement des demandes

Les exports serviront pour le suivi par les IEN de la réalisation des missions PACTE 1D

4. Calendrier de saisie des missions PACTE1D

- **Engagement du Ministère de procéder aux premiers paiements des parts fonctionnelles PACTE 1D sur la paie de novembre 2023**
- Fin des opérations pour la paie de novembre : 26/10/23
- Calendrier de saisie établi en fonction des échéances de paie

4. Calendrier de saisie des missions PACTE1D

- **Du 28 septembre au 13 octobre 2023**

Saisie des formulaires PACTE 1D par les directrices/ directeurs d'écoles

Validation des missions et parts fonctionnelles PACTE 1D par les IEN

Attention pour les IEN de bien s'assurer de la saisie au fil de l'eau par les directrices/ directeurs d'école en consultant le tableau de traitement des demandes (tri par circonscription)

Pour les écoles privées : saisie à partir du 3 octobre (disponibilité du formulaire)

Edition et transmission pour signature **des lettres de mission aux directrices/ Directeurs d'école**

Lettres à conserver par les DSDEN (en cas de contrôle suite aux opérations de paie)

- **Du 16 au 25 octobre 2023** : opération de transmission des données et de vérification pour établir la paie de novembre
- **26 octobre 2023** : transfert des fichiers de paie

Des consignes seront communiquées ultérieurement pour les saisies des missions et parts PACTE fonctionnelles non connues pour la paie de novembre



ACADÉMIE DE BESANÇON

Liberté

Égalité

Fraternité

Merci de votre attention

Secrétariat Général